

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- ⊙ Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est l'une des nouveautés apportée par le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.
- ⊙ *Article 11 : le budget est élaboré sous l'autorité du président, conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement.*
- ⊙ A cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés.
- ⊙ La teneur du DOB sert de référence pour élaborer la lettre de cadrage, qui reprend les orientations arrêtées lors de cette phase d'échanges.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

⊙ **rappels du Fonds de Roulement d'AMU au 1^{er} janvier 2012 :**

En M€	FdR brut au 31.12.2011	FdR mobilisable au 31.12.2011	PFR DBM n°1	Solde FdR brut Post DBM n°1	Solde FdR Mobilisable Post DBM
AMU	61,5	38	5,46	56	32,5

Rappel seuil prudentiel : un mois de dépenses de masse salariale OU six mois de dépenses de fonctionnement, soit **40 M€**

Éléments de contexte :

⊙ **Contexte national :**

- absence de visibilité sur la dotation définitive du MESR en crédits et en emplois (collectif budgétaire en cours d'élaboration, avec annonce de suppression d'emplois non enseignant, y compris dans les ministères préservés),
- absence de visibilité sur la dotation 2013 qui sera allouée à AMU (quid du plan réussite en licence dont le terme était fixé au 31.12.2012, de la prise en compte des financements afférents à la masse salariale, tel que le GVT, la hausse de l'indice minimum fonction publique, de la prise en compte de l'excédent d'initialisation dans la dotation SYMPA, etc.),
- mise en œuvre de la loi SAUVADET,

⊙ **Contexte d'AMU :**

- une exécution 2012 dégradée en raison :
 - des dépenses de masse salariale sous-évaluées dans le budget primitif (P1) (la budgétisation initiale est sous calibrée par rapport aux constatations actuelles, y/c sur les HCC),
 - de nombreux reports de charges essentiellement sur le périmètre P1, provisionnés pour partie seulement,
- des surcoûts induits par la fusion :
 - la réalisation à venir des mesures d'harmonisation RH entre les périmètres, notamment en matière indemnitaire,
 - la réalisation à venir des mesures d'harmonisation du SCASC,

- divers (achat licences Oracle Campus Wide, sécurisation serveurs AMU, surcout documentation électronique, brevets recherche, etc.).
- un rythme de dépenses important (pour mémoire, en 2011, les dépenses consolidées des 3 périmètres ont été supérieures de plus de 5 M€ au montant des recettes consolidées),
- le niveau de la trésorerie d'AMU au 30 juin 2012/30 juin 2011 (-15 M€),
- la nécessité d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement au titre des contrats de recherche, afin d'ouvrir en 2012, les crédits que l'ordonnateur peut décider de **reporter** (*sur P1, seuls les contrats ANR ou européens étaient gérés en Ressources affectées, induisant des reports de droit. Or certains contrats ont donné lieu à la perception de crédits apportés par les collectivités ou d'autres financeurs, pour lesquels nous devons justifier de dépenses réalisées, faute de quoi AMU devrait rendre les crédits obtenus. Dans ce cas, et ce cas seulement, après arbitrages, il pourra être décidé d'ouvrir des crédits afin d'éviter d'avoir à les reverser aux financeurs*).
- la poursuite de certaines opérations immobilières déjà engagées (CPER, FEDER, mise en sécurité notamment).

Objectifs durant l'exercice 2013 :

Augmenter les ressources propres de l'université, maîtriser les dépenses.

⊙ Recettes :

- développer les ressources propres (taxe d'apprentissage, formation continue, prestations de recherche),
- renforcer et sécuriser le suivi des subventions allouées par les collectivités en veillant à demander leur versement, produisant les justificatifs dans les délais impartis, respectant les conditions et les délais d'utilisation exigés par les financeurs,
- demander collectivement (en collaboration avec tous les établissements RCE), le financement par l'Etat des mesures découlant de sa politique, notamment en matière salariale (hausse de l'indice minimum de la fonction publique, dispositif Sauvadet, GVT solde, transfert des crédits de bourses du CROUS vers l'établissement, etc.).

⊙ Dépenses :

la maîtrise des dépenses doit porter sur **3 axes** :

- ▶ Principal levier : **la masse salariale** (qui représente 75% du budget d'AMU).
 - Nécessité de maîtriser son évolution, via une gestion rigoureuse des emplois mais également des crédits (heures et cours complémentaires, heures supplémentaires, vacances, etc.).

- En effet, en 2012, les dépenses de masse salariale d'AMU seront supérieures à la budgétisation initiale car la dérive structurelle constatée sur U1 en 2011 perdure.
- **a) poursuivre le plan d'économie mis en place en 2011 par l'université de Provence**, en collaboration avec les services du rectorat,
 - gel d'emploi BIATSS (66 emplois),
 - gel d'emplois d'enseignants (50 emplois), mais en fait:
 - 2011/2012 : utilisés pour les ATER,
 - 27 emplois enseignants-chercheurs ouverts au concours 2012, avec nomination au 1^{er} septembre 2012, ce qui va entraîner une augmentation des dépenses.
 - ajustement de l'effectif d'ATER,
 - remplacement des invitations de chercheurs par des indemnités « per diem ».
- **b) autres mesures portant sur la MS :**
- **Proposition :** engager dès à présent, dans le cadre du CEVU ou au sein d'une commission ad hoc, une réflexion globale sur les HCC au sein de l'université (ce poste de dépenses représente plus de 17 M€).
- **Proposition :** actionner des leviers tels que le décalage dans le temps, dans la mesure du possible, de certains recrutements. Pour les enseignants-chercheurs, certains des supports devenus vacants pourront être pourvus par des ATER en lieu et place des PR ou des MCF partants, si le besoin en enseignement le nécessite,

- L'objectif de ces différentes propositions est de réaliser des économies structurelles permettant d'assurer une diminution de la Masse Salariale de l'université, tout en répondant à l'engagement pris par la Gouvernance en matière de préservation de l'emploi (*il ne sera mis fin à aucun contrat des personnels actuellement en poste – hors remplacements temporaires*).
 - **Proposition :** mettre en place une commission pour évaluer, à partir d'un ensemble de critères, les taux d'encadrement des différentes composantes,
- **des économies sur les dépenses de fonctionnement.**
- **Proposition :** demander à la DPCG, la DAF et la direction de l'audit interne, de proposer des pistes d'économies (téléphonie y compris téléphonie mobile, parc automobile, fournitures de bureau et de consommables, etc.),
 - **Proposition :** édicter une charte des bonnes pratiques communes et à partager au sein de l'université, énonçant les principes à mettre en œuvre dans les services et composantes (généralisation des photocopieurs collectifs et abandon des imprimantes destinées à quelques usagers uniquement, rappeler que chacun doit éteindre la lumière, la climatisation, le radiateur, le ventilateur, lorsqu'il quitte définitivement une pièce, etc.).
- **des économies sur les dépenses d'investissement.**
- **Proposition :** poursuivre les opérations immobilières en cours, les opérations CPER ou avec un financement FEDER et les travaux de mise en sécurité, mais ne lancer aucune autre opération nouvelle en 2013.